

COMMUNE DE MAXENT

Ille-et-Vilaine

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2025.

Présents : Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absentes excusées : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Soizic BLOT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD)

Absent: Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI,

Secrétaire de séance : Sébastien RAOULT.

2025-046 : Eco-Réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel à Maxent : mission contrôle technique : choix du bureau d'étude.

Dans le cadre des travaux d'éco-Réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel à Maxent, une consultation a été effectuée auprès de bureaux d'études (4).

-Missions de base :

Mission Hand-ERP : accessibilité des établissements recevant du public.

Mission L : solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables.

Mission LE relative à la solidité des existants.

Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH.

-Attestation accessibilité handicapés.

-Vérification des installations électriques -CONSUEL.

Les offres sont les suivantes :

Cabinets d'études	Montant HT
QUALICONSULT (Saint-Grégoire)	7 830,00 €
SOCOTEC (Rennes)	5 330,00 €
APAVE (Pacé)	8 296,00 €
DEKRA (Vern-Sur Seiche)	5 790,00 €

Après consultation du bureau communal, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la proposition de SOCOTEC.

Vu le projet d'éco-réhabilitation, Monsieur le Maire précise également que le chargé d'affaires a des références en éco construction notamment l'utilisation d'isolants biosourcés.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de SOCOTEC (Rennes) pour un montant de 5 330,00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition.

Le registre dûment signé

Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance

Sébastien RAOULT



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2025.

Présents : Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absentes excusées : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Soizic BLOT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD)

Absent : Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI,

Secrétaire de séance : Sébastien RAOULT.

2025-047 : Eco-Réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel à Maxent : diagnostic thermique : choix du bureau d'étude.

Dans le cadre des travaux d'éco-Réhabilitation d'un bâtiment communal en Tiers-Lieu multifonctionnel à Maxent, un diagnostic thermique doit être réalisé.

Quatre bureaux d'études ont été consultés.

Monsieur le Maire a reçu une seule proposition (un bureau d'étude n'a pas souhaité établir une offre pour raison de planning chargé et les deux autres n'ont pas répondu).

THALEM Ingénierie propose une offre pour un montant total de 5 200,00 € HT.

Cette dernière est décomposée de la façon suivante :

Mission 1 : Etude thermique avant et après travaux : 3 000,00 € HT.

Option : Simulation Thermique Dynamique répondant aux exigences de « Appel à bâtiment à performant de la Région Bretagne » : 2 200,00 € HT. Cette option sera affermie si besoin.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition de THALEM Ingénierie pour un montant total de 5 200,00 € HT pour les missions suivantes :
 - Mission n°1 : 3 000,00 € HT.
 - Option Simulation Thermique Dynamique : 2 200,00 € HT (à affermir si besoin).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la proposition.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance
Sébastien RAOULT



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2025.

Présents : Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absentes excusées : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Soizic BLOT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD)

Absent : Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI,

Secrétaire de séance : Sébastien RAOULT.

2025-048 : Défense extérieure contre incendie : programme 2025 : travaux raccordement et pose de poteaux incendies.

Rapporteur : André DEMEESTERE.

Lors du vote du budget communal 2025, il a été inscrit une opération de défense extérieure contre incendie avec la pose de 5 poteaux incendies y compris raccordement au réseau sur la commune aux lieux-dits « Besnard », « Mérignac », « la Noé », « le Grand Jardin », « la Hantardais ».

Après conseil du syndicat mixte de production d'eau potable ouest 35, Monsieur le Maire a privilégié une demande unique (travaux raccordement et pose poteaux incendies) à la société SAUR France. En effet, étant délégataire du réseau d'eau potable sur le secteur, elle est la seule habilitée à effectuer des travaux de raccordement.

SAUR France a donc transmis des propositions suivantes pour la totalité de la prestation :

	Montant HT	Montant TTC
Travaux au lieu-dit « Besnard » Fourniture et pose de poteau d'incendie 80 mm	5 005,03 €	6 006,04 €
Travaux au lieu-dit « Mérignac » Fourniture et pose de poteau d'incendie 80 mm	4 624,67 €	5 549,60 €
Travaux au lieu-dit « La Noé » Fourniture et pose de poteau d'incendie 100 mm	5 058,75 €	6 070,49 €
Travaux au lieu-dit « Le Grand Jardin » Fourniture et pose de poteau d'incendie 100 mm	5 002,48 €	6 002,97 €
Travaux au lieu-dit « La Hantardais » Fourniture et pose de poteau d'incendie 80 mm	4 560,15 €	5 472,18 €
TOTAL DES TRAVAUX	24 251,08 €	29 101,28 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De valider la proposition de la société SAUR France.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis pour un montant total de 24 251,08 € HT.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance
Sébastien RAOULT



A red ink signature, likely of Sébastien RAOULT, written in a cursive style.

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2025.

Présents : Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON Pascal COSTARD, Gaele DANIELOU, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absentes excusées : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Soizic BLOT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD)

Absent excusé : Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI,

Secrétaire de séance : Sébastien RAOULT.

2025-049 : Ecole « les Gallo-Peints » : Région Bretagne : PASS Classes de Mer : sollicitation.

Rapporteur : Françoise FOUCAUD.

L'école « les Gallo-Peints » travaille sur un projet classe de mer pour CE1/CE2/CM1/CM2 soit 37 élèves en tout pour l'année scolaire 2025/2026.

Dans le cadre de la recherche de financement, un dossier de demande de subvention auprès de la Région Bretagne est en cours d'élaboration par la Directrice de l'école.

La Région Bretagne soutient le départ en classe de mer à travers le **PASS Classes de Mer**. Ce dispositif vise à soutenir les séjours de minimum 2 nuitées de jeunes bretons et bretonnes dans les centres de classes de mer situés en Bretagne. Cette aide se traduit par une prise en charge partielle des coûts du séjour (repas, hébergement, transport, activités nautiques et/ou d'éducation à l'environnement.).

L'école doit faire porter sa demande par une structure habilitée pour recevoir une telle subvention pour son compte. Il peut s'agir de **la commune, l'OCCE départemental ou local ou l'association USEP locale** (en utilisant le SIRET de la structure porteuse). Les demandes pour des séjours ayant lieu dans le cadre scolaire *ne peuvent pas* être déposées par une amicale laïque ou une association de parents d'élèves.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, pour le compte de l'école « les Gallo-Peints », de solliciter auprès de la Région Bretagne l'aide dans le cadre du dispositif PASS Classes de Mer.

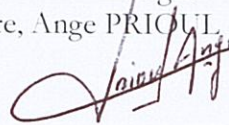
Selon les calculs de la directrice de l'école « les Gallo-Peints », une subvention de 1 702,00 € pourraient être attribuée par la Région Bretagne pour ce projet.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, pour le compte de l'école « les Gallo-Peints », auprès de la Région Bretagne l'aide dans le cadre du dispositif PASS Classes de Mer.

Le registre dûment signé

Le Maire, Ange PRIOUL



Secrétaire de séance

Sébastien RAOULT



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2025.

Présents : Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absentes excusées : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Soizic BLOT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD)

Absent : Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI,

Secrétaire de séance : Sébastien RAOULT.

2025-050 : Délibération portant modification des emplois et des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (*ou autre assemblée*) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL*) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (*la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées*),

Compte tenu de :

-afin de régulariser le temps de travail d'un agent du service périscolaire (inclure des heures complémentaires régulières de temps de garderie du matin).

Il convient :

-de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe sur un poste permanent : passage d'un temps de travail annualisé de 26,32 heures à 30,00 heures (Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 29 avril 2025).

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26,32 heures et simultanément la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30,00 heures.
- A compter du 1^{er} septembre 2025.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De supprimer l'emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 26,32 heures et simultanément de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 30,00 heures à compter de 1^{er} septembre 2025.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance
Sébastien RAOULT



Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2025.

Présents : Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absentes excusées : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Soizic BLOT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD)

Absent : Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI,

Secrétaire de séance : Sébastien RAOULT.

2025-051 : Intercommunalité : recomposition de l'organe délibérant de Brocéliande Communauté.

Dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux en 2026, il est nécessaire d'anticiper la recomposition du conseil communautaire de Brocéliande Communauté conformément aux articles L.5211-6-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales.

Pour mémoire, le Conseil communautaire actuel comprend 30 sièges répartis comme suit :

	Bréal-Sous-Montfort	Plélan-Le-Grand	Saint-Thurial	Paimpont	Maxent	Monterfil	Treffendel	Saint-Péran	BC
Population 2025	6 430	4 063	2 165	1 778	1 457	1 352	1 327	415	18 987
Evolution 2025/2019	457	171	96	89	-12	42	70	8	921
Répartition des sièges mandat 2020-2026	10	6	4	3	2	2	2	1	30
	643	677	541	593	729	676	664	415	633

La loi prévoit deux modes de répartition des sièges :

- 1- **La répartition selon le droit commun :** si aucun accord local n'est adopté dans les délais, la répartition des sièges est déterminée automatiquement selon une règle proportionnelle à la population des communes, avec un nombre minimal et maximal de sièges par commune. Pour Brocéliande Communauté la répartition est la suivante :

	Bréal Sous Montfort	Plélan Le Grand	Saint Thurial	Paimpont	Maxent	Monterfil	Treffendel	Saint Péran	BC
Population 2025	6 430	4 063	2 165	1 778	1 457	1 352	1 327	415	18 987
Evolution 2025/2019	457	171	96	89	-12	42	70	8	921
DROIT COMMUN sans accord local	9	6	3	2	2	2	2	1	27
	714	677	722	889	729	676	664	415	703

2- L'accord local :

- Les communes membres ont la possibilité de conclure un accord local permettant une répartition adaptée, sous réserve de respecter certaines limites légales.
- Cet accord doit être adopté au plus tard le 31 août 2025 par les conseils municipaux à la majorité qualifiée (deux tiers des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population de l'intercommunalité, ou inversement ; cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres).
- Si aucun accord local n'a été valablement conclu avant le 31 août 2025 et suivant les conditions de majorité requises, le Préfet constatera la composition qui résulte du droit commun.

Sept possibilités d'accords locaux ont été examinées en bureau communautaire sans qu'aucun consensus ne soit trouvé :

	Bréal-Sous-Montfort	Plélan-Le-Grand	Saint-Thurial	Paimpont	Maxent	Monterfil	Treffendel	Saint-Péran	BC
Population 2025	6 430	4 063	2 165	1 778	1 457	1 352	1 327	415	18 987
Evolution 2025/2019	457	171	96	89	-12	42	70	8	921
Possibilité 1	9	6	3	3	2	2	2	1	28
	714	677	722	593	729	676	664	415	678
Possibilité 2	9	7	3	3	2	2	2	1	29
	714	580	722	593	729	676	664	415	655
Possibilité 3	9	7	4	3	2	2	2	1	30
	714	580	541	593	729	676	664	415	633
Possibilité 4 (actuel)	10	6	4	3	2	2	2	1	30
	643	677	541	593	729	676	664	415	633
Possibilité 5	10	7	4	3	2	2	2	1	31
	643	580	541	593	729	676	664	415	612
Possibilité 6	11	7	4	3	2	2	2	1	32
	585	580	541	593	729	676	664	415	593
Possibilité 7	11	7	4	3	3	2	2	1	33
	585	580	541	593	486	676	664	415	575

Après délibération et vote à main levée,

Scénario possibilité 1 : 0 voix.

Scénario possibilité 2 : 2 voix pour.

Scénario possibilité 3 : 0 voix.

Scénario possibilité 4 : 0 voix.

Scénario possibilité 5 : 12 voix pour.

Scénario possibilité 6 : 0 voix.

Scénario possibilité 7 : 0 voix.

Le conseil municipal décide :

- De retenir le scénario proposition n°5 pour la recomposition de l'organe délibérant de Brocéliande Communauté dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux en 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la décision à Brocéliande Communauté.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance
Sébastien RAOULT



A red ink signature, likely of Sébastien RAOULT, is written below the official stamp.

COMMUNE DE MAXENT

Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2025.

Présents : Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON Pascal COSTARD, Gaëlle DANIELOU, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Françoise FOUCAUD, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE, Emilie THAUNAY.

Absentes excusées : Sophie BLEJEAN (pouvoir à Soizic BLOT), Audrey HIROU-ROBERT (pouvoir à Françoise FOUCAUD)

Absent : Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI,

Secrétaire de séance : Sébastien RAOULT.

2025-052 : Enquête publique Installations classées pour la protection de l'environnement : avis du conseil municipal.

Rapporteur : André DEMEESTERE.

Une enquête publique est ouverte du mardi 27 mai 2025 au lundi 30 juin 2025, sur le projet présenté par la SAS CARRIERES PIGEON en vue de renouveler l'autorisation d'exploitation, étendre et augmenter la production de la carrière sise au lieu-dit « La Harlais » sur la commune de Bovel.

Il appartient à Monsieur le Maire, conformément à l'article R.181-38 du code de l'environnement, de consulter le conseil municipal et de l'inviter à donner son avis sur ce projet.

Dossier accessible : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-energie/Installations-classees/>

Après délibération et l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De donner à un avis favorable au projet présenté par la SAS CARRIERES PIGEON en vue de renouveler l'autorisation d'exploitation, étendre et augmenter la production de la carrière sise au lieu-dit « La Harlais » sur la commune de Bovel.

Le registre dûment signé
Le Maire, Ange PRIOUL

Secrétaire de séance
Sébastien RAOULT

